



Ruoms, le 24 mars 2020

IMPORTANT

INFORMATIONS MUNICIPALES

COVID 19

A conserver jusqu'à la fin des mesures de confinement



<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



Mesdames, Messieurs, chers Ruomsois,

Consulté sur le risque sanitaire, le Président du Conseil Scientifique a estimé qu'il était préférable de reporter l'installation des conseils municipaux définitivement élus à l'issue du premier tour. Aussi l'Equipe Municipale en place avant le 15 Mars le reste jusqu'à nouvel ordre et vous transmet ce bulletin d'informations.

Depuis le 17 mars 2020 à 12h00, l'ensemble de la population française est confinée. Vous le savez, cette mesure est essentielle pour limiter la propagation du virus et les sorties exceptionnelles pour motif personnel doivent rester limitées au strict nécessaire. En raison de la circulation active du virus dans le département, il est apparu impératif de renforcer les mesures de confinement.

Aussi, par arrêté Préfectoral, **depuis le 21 mars et ce jusqu'à nouvel ordre, les aires de jeux, le city stade, voies pédestres et cyclables (voie verte), sentiers de randonnées balisés, zones de loisirs, les plages et cours d'eau sont interdits au public.** Les forces de Gendarmerie et de Police Municipale sont chargées de veiller au strict respect de ces mesures.

La Mairie ne reçoit plus le public, toutefois les Elus et agents communaux restent mobilisés et disponibles en cas d'urgence. Nous avons reçu des recommandations quant au maintien de certains services municipaux, le service d'Etat Civil, de voirie, de collecte d'ordures ménagères, de gestion de l'eau et de l'assainissement restent ouverts.

Une assistance aux personnes âgées isolées et ayant des difficultés à se déplacer est assurée par la Police Municipale en relais avec les services administratifs.

L'ensemble des services continue de fonctionner en télé travail et par voie dématérialisée (ruoms.mairie@orange.fr).

Nous avons souhaité, avec leur accord, **mettre certains des numéros personnels de nos agents à votre disposition afin qu'ils puissent vous apporter leur aide si nécessaire :**

- **Pour joindre les services de l'accueil et de l'Etat Civil : 06.84.45.59.15**
- **Pour joindre les services techniques et de voirie : 06.30.51.14.53**
- **Pour joindre le Police Municipale : 06.30.51.14.51**
- **Pour joindre le service de veille et d'urgence sanitaire afin de répondre à toutes vos questions concernant le covid 19 et le fonctionnement des équipements municipaux : 07.87.49.08.51**
- **Pour joindre les services de l'eau et de l'assainissement : 04.75.89.96.96 (SEBA).**

J'assure, avec chacun des agents, des contacts transversaux permanents.

L'Ecole Jean Moulin reçoit les enfants dont les deux parents travaillent dans les professions mobilisées dans la gestion de la crise et qui sont scolarisés sur les Communes de Orgnac l'Aven, Salavas, Vallon Pont d'Arc, St Remeze, Lagorce, Grospierres, St Alban Auriolles, Ruoms. Les inscriptions se font auprès des deux directrices de l'école Jean Moulin (04.75.93.95.11).

Nous sommes à vos côtés en ce moment qui est difficile pour chacun d'entre nous. Mais prenez bien soin de vous et de vos proches en respectant bien les consignes données et ainsi réduire la durée du confinement.

Bien à vous,

Jean POUZACHE, Maire

et son Conseil Municipal

